

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
CODE DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

LA SOCIÉTÉ TOYO INK EUROPE PLASTIC COLORANT SOLLICITE L'AUTORISATION DE REGULARISER LA SITUATION ADMINISTRATIVE DE SON ETABLISSEMENT DE VILLERS-SAINT-PAUL

CET ETABLISSEMENT EST SOUMIS A AUTORISATION PREFECTORALE

En exécution des prescriptions de l'article L.512-2, premier alinéa, et des articles R.512-14 et R.512-15 du code de l'environnement, les pièces du dossier seront déposées pendant 1 mois, du 16 février 2012 au 16 mars 2012 inclus, aux mairies de Villers-Saint-Paul, Rieux et Verneuil-en-Halatte, à la sous-préfecture de Senlis, et à la direction départementale des territoires, bureau de l'environnement, pour être consultées sur place, par toute personne qui en fera la demande. Les résumés non techniques des études d'impact et de dangers sont consultables sur le site internet de la préfecture de l'Oise (www.oise.gouv.fr).

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Madame Florence SYOEN, désignée en qualité de commissaire enquêteur, recevra les observations des intéressés à la mairie de Villers Saint Paul aux jours et heures suivants :

- Jeudi 16 février 2012 de 8h30 à 11h30 ;
- Samedi 25 février 2012 de 9h00 à 12h00 ;
- Mardi 28 février 2012 de 8h30 à 11h30 ;
- Mercredi 7 mars 2012 de 14h45 à 17h45 ;
- Vendredi 16 mars 2012 de 14h30 à 17h30.

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur et, le cas échéant, du mémoire en réponse du pétitionnaire, à la direction départementale des territoires, bureau de l'environnement, à la mairie de Villers-Saint-Paul et sur le site internet de la préfecture de l'Oise.